

## Déclaration de Matthieu Cadot par la voix de Brigitte Lesgourgues

Conseil municipal du 11 juillet 2019

---

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Matthieu Cadot n'ayant pu se libérer ce soir, il m'a chargé de vous expliquer la position de cinq des six élus NEF.

Notre intervention concerne essentiellement les projets situés sur le territoire de la commune historique de Fourqueux.

Le 29 janvier 2018, le conseil municipal de Fourqueux votait à l'unanimité une convention nous permettant de racheter des terrains par l'intermédiaire de l'EPFIF, convention intéressante à l'époque où notre commune était carencée et sur laquelle pesait la menace de préemptions par l'Etat.

En ce qui concerne le projet dit "les Jardins", il était prévu l'acquisition du terrain actuel (2 300 m<sup>2</sup>) et d'un terrain situé à côté, que son propriétaire n'a pas souhaité vendre. Cette convention faisait état d'un plan de construction de 40 logements, dont la moitié de logements sociaux, projet aujourd'hui modifié à 17 logements sociaux.

Depuis, le choix d'un promoteur a été réalisé mais les riverains se sont trouvés au pied du mur, avec un projet qui leur a été présenté par le bailleur social lui-même, sans information ou concertation préalable par la municipalité.

Votre intervention, Monsieur le Maire, en commission générale de Fourqueux le 3 juillet, nous a pourtant rassurés : il ne faut pas se précipiter - avez-vous affirmé - pour construire du logement, tout projet d'urbanisme ne peut se faire que dans le consensus avec les riverains. Nous saluons cette volonté de la commune nouvelle de garantir une liaison permanente avec la population dans l'élaboration des projets qui peuvent modifier son cadre de vie.

Malheureusement, ce n'est pas le cas pour le projet des Jardins. Chers collègues, si vous ne visualisez pas ce petit quartier pavillonnaire du centre de notre village, imaginez un quartier d'aujourd'hui un hectare qui abrite environ une quarantaine d'habitants. Le projet est d'y concentrer, en son cœur, quarante habitants supplémentaires dans une parcelle enclavée et éloignée de la rue, en fond de jardin des propriétés existantes, sans cave et avec parkings en surface. Cela avec comme seule information pour le voisinage, un projet déjà monté, après le choix de l'aménageur par quelques personnes seulement. Nous considérons pourtant que la ville est garante de la bonne information de la population et de la bonne intégration des constructions.

Nous sommes favorables à l'installation de logements sociaux de petite taille, dans différents quartiers, mais nous devons aussi assurer leur intégration et tenir compte des caractéristiques des terrains, des quartiers. Nous croyons surtout que la pédagogie et l'implication de tous est gage de réussite, ce qui ne fut malheureusement pas le cas sur ce projet. Nous ne sommes donc pas contre un projet dans ce quartier, mais nous refusons celui qui a été imposé.

Par ailleurs, l'article 5 de la convention précise les sites de maîtrise foncière concernée en renvoyant aux annexes 1 à 3. Pour le projet dit "les Jardins", l'annexe 1 montre que sont concernées par la maîtrise foncière les parcelles 244 et 1559, parcelles appartenant aujourd'hui à un particulier qui ne souhaite pas vendre son terrain. Nous sommes étonnés de voir que ces parcelles ne figurent cependant pas dans le tableau de l'annexe 4. Cette incohérence nous inquiète d'autant plus qu'il est stipulé dans

l'article 11 que l'EPFIF "*procèdera aux acquisitions et évictions par tout moyen, et notamment, par exercice des droits de préemptions délégués par la commune nouvelle et, le cas échéant, par voie d'expropriation*". Malgré les réponses apportées aux questions posées en commission, il ne nous semble pas possible d'accepter le plan de l'annexe 1. Enfin, nous nous étonnons que l'article 6 – corrigé ce jour – indique que la commune s'engage à construire 17 logements sur ce secteur alors que 16 logements sont aujourd'hui prévus par le bailleur comme il l'a annoncé mardi soir dernier.

Enfin, nos inquiétudes se portent également sur le projet dit "les 12 Arpents" pour lequel nous appelons de nos vœux une véritable concertation avec la population et la mise en place d'un projet cohérent et intégré.

Pour ces raisons et malgré notre accord concernant le quartier de l'hôpital où là, la concertation a été exemplaire, nous voterons contre cette délibération.